

cription de Cumberland pendant plusieurs années, a proposé l'établissement d'une commission. Mais sa demande fut rejetée par l'honorable M. Chevrier, alors ministre des Transports. Voici ce que déclarait M. Black à l'époque, ainsi qu'en fait foi la page 2992 du hansard du 8 décembre 1949:

Je prends quelques minutes afin de traiter des canaux et du canal de Chignectou. On en parle à la Chambre depuis la Confédération. L'honorable représentant de Royal a soulevé dernièrement la question, et les députés de Queens et de Gloucester en ont fait autant. Au cours de la présente session, les honorables représentants de Saint-Jean-Albert, d'Antigonish-Guysborough et plusieurs autres en ont parlé, eux aussi.

C'est donc, monsieur l'Orateur, une question dont la Chambre a été saisie bien des fois. Mais, ainsi que je l'ai déjà dit, l'aménagement du canal de Chignectou n'apporte pas de solution à nos besoins d'énergie hydro-électrique au Nouveau-Brunswick. Qu'on le remarque bien, j'estime que le canal de Chignectou devrait être établi avec le temps, —et je crois qu'il le sera,—afin de continuer la voie maritime du Saint-Laurent.

Beaucoup de députés ont recommandé des mesures en vue de résoudre notre problème. Le représentant de Gloucester (M. Robichaud) a mentionné le schiste d'Alberta; le député de Kent, N.-B. (M. Michaud) a parlé d'énergie atomique. Le représentant de Westmorland a parlé du canal de Chignectou; le député de Charlotte (M. Stuart) a parlé du projet de Passamaquoddy. Ce sont tous là d'excellents projets, monsieur l'Orateur, mais aucun habitant du Nouveau-Brunswick, à mon avis, ne pense qu'un de ces projets offre de solution à notre problème immédiat dans cette province. Ils pourront entrer en ligne de compte plus tard.

Quant au canal de Chignectou, c'est l'affaire du gouvernement fédéral; ce n'est pas un travail que le gouvernement provincial peut entreprendre. Mon honorable ami n'était pas ici, lorsqu'une délégation est venue des provinces Maritimes. Elle se composait des membres des chambres de commerce et des maires de Saint-Jean, d'Amherst, de Moncton et de Fredericton. Cette nombreuse députation comprenait aussi des hommes d'affaires éminents des provinces Maritimes comme M. Irvin. Arrivés ici, ils ont essuyé une rebuffade. Selon le député de Saint-Jean-Albert, on les a renvoyés de Caïphe à Pilate. Oui, ces gens ont essuyé une rebuffade, on a refusé nettement de les entendre. On les a rudement écartés en 1949, en ce qui concerne le canal de Chignectou.

L'entreprise de la Passamaquoddy constitue un projet dont le gouvernement fédéral devra s'occuper. La province ne peut la mener à terme. À notre avis, la seule solution à prendre au Nouveau-Brunswick réside dans l'aménagement du fleuve Saint-Jean. Le dé-

puté de Saint-Jean-Albert s'est plaint de ce qu'on brouille ainsi les pistes. Les députés savent que lorsque le Gouvernement suggère d'autres solutions pour un avenir rapproché, elles ne sont pas pratiques. Pourtant nul d'entre eux ne préconisera à la Chambre, comme il le devrait, l'aménagement hydro-électrique à Beechwood sur le fleuve Saint-Jean. Le député de Victoria-Carleton (M. Montgomery)...

M. MacDougall: Le député de Témiscouata...

M. Brooks: Non, pas le député de Témiscouata, mais le représentant de Victoria-Carleton et celui de Saint-Jean-Albert ont préconisé ces travaux à chaque occasion, à la Chambre. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est allé de l'avant. Je dois le dire à son honneur, c'est le gouvernement McNair, qui a précédé le gouvernement actuel dans cette province, qui a lancé le projet Beechwood. L'attitude des députés ministériels m'a renversé. Lors de cette campagne électorale tenue au Nouveau-Brunswick où le gouvernement McNair a été défait, ces députés qui auraient dû témoigner de leur intérêt se sont en partie désintéressés. On n'en a plus entendu parler. Ainsi, le ministre qui représente le Nouveau-Brunswick à la Chambre n'a pas soufflé mot des progrès de l'entreprise Beechwood.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a estimé qu'il en coûterait 45 millions de dollars pour mettre en œuvre le projet Beechwood. Je l'ai déjà fait remarquer, cette province n'est pas riche. À l'heure actuelle nous versons le tiers et même plus de notre revenu en intérêts sur des obligations. On ne peut là-bas obtenir de l'électricité à bon compte que si les obligations mises sur le marché par cette province sont garanties par le gouvernement fédéral, et cela afin de pouvoir obtenir des taux d'intérêt peu élevés. On a demandé au gouvernement fédéral de ne pas avancer d'argent au Nouveau-Brunswick. On lui a demandé, alors qu'il nous était à peu près impossible de nous débrouiller seuls, s'il allait prêter de l'argent au Nouveau-Brunswick, à un taux d'intérêt assez bas pour que la province puisse se procurer de l'énergie électrique à bon marché afin d'exploiter ses diverses industries.

Je n'entrerai pas dans les détails de cette histoire, monsieur l'Orateur, mais j'aimerais citer un passage du discours prononcé par le premier ministre du Nouveau-Brunswick s'adressant, le 25 mars 1955, à l'assemblée législative de cette province. M. Fleming s'est alors exprimé dans les termes suivants:

Vu les malentendus exprimés à la Chambre à ce sujet en particulier...